

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 19.02.2018	Heure 08h59	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe UDC		Lié à :(obligatoire) ad 17.034
Titre : Amendement au projet de loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN)		
Contenu :		
Article 20, lettre b b) prélèvent une garantie en espèces <u>d'un montant de 500 francs par véhicule souhaitant s'installer sur</u> <u>(supprimer : pour)</u> les aires d'accueil et les sites provisoires définis par arrêté du Conseil d'État		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Niels Rosselet-Christ		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :